



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 mars 2021 à 17 h 00

AUJOURD'HUI cinq mars deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 26 février 2021, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Alexis BLONDEAU

Marion CANALES arrive pendant le débat de la question n°2.

Anne-Laure STANISLAS quitte la séance pendant le débat de la question n°2 et donne pouvoir à Marion BARRAUD et revient pendant la présentation du diaporama de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Marion BARRAUD).

Dominique BRIAT quitte la séance après le vote de la question n°4 et donne pouvoir à Nicaise JOSEPH.

Stanislas RENIE quitte la séance après le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Eric FAIDY et revient avant le vote de la question n°5 (fin du pouvoir donné à Eric FAIDY).

Wendy LAFAYE est absente pendant le vote de la question n°46.

Rapport N° 28
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION LIEE A LA CONVENTION D'OBJECTIFS
ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION TERRITORIALE DES CEMEA
AUVERGNE (CEMEA)

La Ville a fait de l'Enfance l'une de ses priorités. Ses objectifs ont été déclinés à travers le PEV (Projet Educatif de la Ville), élaboré avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

Dans ce contexte, les Fédérations d'éducation populaire représentent de véritables points d'appui partenariaux. C'est le cas en particulier des CEMEA.

L'engagement et les actions que développe cette fédération, notamment autour des activités spontanées et du respect du rythme de l'enfant peuvent être mis au service des équipes d'animation en charge des accueils de loisirs péri et extra scolaires de la Ville.

Ces actions correspondent, par ailleurs aux orientations du PEV-2, dont en particulier le 1^{er} axe : « Adapter les conditions d'accueil des enfants de 2 à 6 ans ».

Afin de poursuivre le partenariat pluriannuel, la convention d'objectifs et de moyens avec les CEMEA, adoptée lors du conseil municipal du 14 avril 2017, a été renouvelée lors du conseil municipal du 16 décembre 2020.

Au regard des missions réalisées par les CEMEA dans le cadre de cette convention, la Ville versera en 2021 une subvention annuelle de 15 000 €, en 2 versements.

Il est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement d'une subvention de 15 000 € à l'association pour l'année 2021.

Ligne budgétaire : Chapitre 65 – Fonction 422 – Nature 6574 – Service 101 – SDG 535.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **19 MAR. 2021**

Pour le Maire,
L'Adjointe chargée de la petite enfance, de
l'enfance et de la jeunesse

Cécile AUDET

